

La MJC rouvre ses portes à partir du lundi 08/06/2020 !

Pour garantir un accueil sécurisé nous avons mis en place un protocole sanitaire dont voici les règles :

- Le port du masque est obligatoire pour tout le monde sauf les enfants de moins de 11 ans à l'accueil et dans toutes les zones de circulation du bâtiment.
- A l'entrée et à la sortie des salles les professeurs et animateurs distribueront du gel hydroalcoolique à tous les participants.
- Pour limiter les rassemblements, les parents ne pourront pas accompagner les enfants dans les salles, ni attendre dans les couloirs ou à l'accueil.
- Pour respecter les mesures de sécurité, la plupart des activités ont été déplacées dans d'autres salles. Ce planning est accessible sur notre site www.mjc-toul.fr, il est affiché à l'accueil et à chaque étage
- Les règles à respecter dans chaque salle sont affichées sur les portes
- Pour les activités qui ont lieu dans la grande salle du RDC, les entrées et sorties se feront par la porte latérale pour les enfants ; pour les adultes les entrées se feront par la porte latérale et les sorties par la porte rue Jeanne d'Arc.
- Pour la gym douce, le pilates, le yoga : chacun amène son tapis et vient en tenue de sport

Certaines activités ne peuvent pas encore reprendre, nous espérons pouvoir redémarrer d'ici une à deux semaines nous faisons le maximum soyez en assuré.

LE POINT SUR CHAQUE ACTIVITE :

Ces informations seront mises à jour au fur et à mesure sur le site de la MJC.

ECOLE DE MUSIQUE :

On reprend les cours individuels à partir du 08/06 :

- Guitare, basse
- Piano
- Accordéon
- Violon
- Batterie
- FM adulte

Pour garantir le ¼ d'heure d'aération entre chaque cours, les professeurs de musique travailleront en alternance dans deux salles (cf planning)

On ne reprend pas le 08/06

- Chant
- Chorale
- Instruments à vent (flûte à bec, flûte traversière, saxophone, trompette, clarinette)
- Orchestres (Denis'Band, Classico, Borderlines, Fanfare)
- Cours d'ensemble
- FM enfants
- Eveil musical
- Flûte à bec enfant

CULTURE ET CREATION :

On reprend à partir du 08/06 :

- **théâtre** : pour tous les groupes pas de changement de lieu ni d'horaire
- **poterie enfant** : le groupe sera divisé en deux – 1^{er} groupe 15h 16h 2^{ème} groupe 16h15 17h15
salle 21
- **dessin enfant** : 14h 15h salle 25
- **fimo** : même salle même horaire
- **couture ados et adultes** : même salle même horaire
- **Bd Mangas** : lundi 17h15 18h15 salle 10 – 18h15 19h salle 14
mardi : 17h20 18h20 salle 21
- **Bricolage recyclage** : même salle même horaire

On ne reprend pas le 08/06

- Poterie adulte
- Aquarelles – RDV les 24 et 25 juin pour rencontrer le nouveau professeur d'Aquarelles
- Tricot

DANSE :

On reprend à partir du 08/06 :

- **Hip hop** : mardi même salle même horaire
Mercredi à **la MJC** même horaire
Vendredi même salle même horaire
- **Danse jazz** : 5-7ans 17h 17h50
8-10 ans 18h05 18h55
Ados 19h10 20h10
- **Rock enfants** : même salle même horaire

On ne reprend pas le 08/06

- Danse de loisirs
- Hip Hop le lundi – **prise le lundi 15/06/20 - même salle même horaire**

BIEN ETRE & SANTE :

On reprend à partir du 08/06 :

- **Pilates** :
 - o Lundi salle 25 : débutant **17h20 18h20** / niveau 2 **18h35 19h35**
 - o Mardi RDC : niveau 2 12h30 13h30
 - o Mercredi RDC : niveau 1 18h 19h / niveau 1 **18h15 19h15**
 - o Jeudi RDC : niveau 3 10h15 11h15 / niveau 2 12h30 13h30 / pilates thérapie 18h 19h /
niveau 1 **19h15 20h15**
 - o Vendredi RDC : séniors 10h 11h / niveau 1 11h15 12h15 / niveau 2 12h30 13h30
 - o Vendredi salle 25 : niveau 3 18h19h / niveau 1 **19h15 20h15**

- **Gym douce RDC** : mardi 9h 10h / jeudi 9h 10h
- **Gym tonique** : jeudi salle 25 jeudi 12h30 13h30
- **Yoga** : mardi RDC 14h 15h15
- **Qi Gong** : **mardi 19h30 à la MJC** (le Centre social ne peut pas nous accueillir pour l'instant)

On ne reprend pas le 08/06

- **Relaxation** : reprise le 19/06 à confirmer

En ce qui concerne les activités n'ayant pas pu avoir lieu pendant la période de confinement, le Conseil d'Administration de la MJC a décidé de vous proposer 3 possibilités :

- Vous demandez un remboursement à hauteur de 20% de votre cotisation annuelle pour l'activité concernée (hors adhésion)

OU

- Vous demandez une réduction de 25% sur votre inscription 2020-2021 (pour la même activité, ou pour une activité d'un coût équivalent)

OU

- Vous choisissez de faire don à la MJC de tout ou partie de la quote-part concernée de votre cotisation (20%). Dans ce cas, si vous le souhaitez, nous pourrions vous remettre un reçu au titre des dons aux organismes d'intérêt général. Ce don sera alors déductible de vos impôts sur le revenu 2020.